

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-6-4

Séance du vendredi 9 septembre
2016

OPERATION JACHERES FLEURIES 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

Mmes FUCHS, JENN.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 10 juin 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder des subventions pour un montant global de 9 697 €, aux 34 exploitants agricoles dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération dans le cadre de l'opération « jachères fleuries 2016 ». Ces subventions feront l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires étant imputés au Programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738.
- autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec chacun de ces exploitants agricoles, un contrat « jachère fleurie » 2016 et « jachère mellifère » 2016-2018, sur la base des modèles de conventions types approuvés par délibération n°CG-2015-2-6-1 du Conseil départemental du 18 mars 2016.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité